



Liberté • Égalité • Fraternité

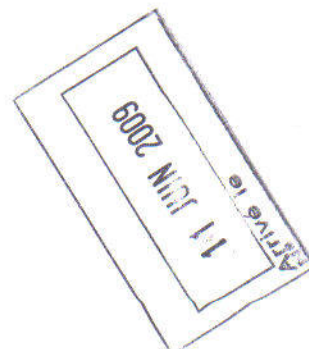
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le directeur du cabinet du ministre d'État

Paris, le

18 JUIN 2009



référence : CP/09018857
vos réf. : PH.D/AL/126-0509

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, sur les conséquences de la séparation juridique des sociétés de distribution de gaz de plus de 100 000 abonnés et votre proposition d'augmenter ce seuil à 500 000 abonnés.

Attentif à votre requête, le ministre d'État m'a chargé de faire procéder à un examen de ce dossier le plus rapidement possible. Je saisis donc les services compétents et vous tiendrai informé de la suite susceptible de lui être apportée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux et les meilleurs.

Jean-François CARENCO

Monsieur Philippe DORTHE
Conseiller général de la Gironde
Vice-Président du Conseil régional d'Aquitaine
Maison du Tourisme de la Gironde
21, cours de l'Intendance
33000 BORDEAUX